

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (EN
AJOURNEMENT) DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 29 JUILLET 2013, À 19H00, À
LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À
OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que monsieur le conseiller Jean-Marc-Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont absents, madame la conseillère Clarisse Viens et monsieur le conseiller Normand Grenier.

Est également présent le directeur général et greffier adjoint, monsieur Daniel Desnoyers.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat du greffier adjoint

Je, soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 26 juillet 2013, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Daniel Desnoyers, greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Boutin déclare ouverte la présente séance d'ajournement.

RÉSOLUTION 2013-07-224

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Adjudication du contrat – Fenestration de l'ancienne bibliothèque municipale
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 332-14 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement dans les stationnements municipaux de la Ville d'Otterburn Park
6. Deuxième période de questions

7. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h04 à 20h12 :

1. Elizabeth Vilcek-Wallace Ensemble de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2013-07-225

ADJUDICATION DU CONTRAT – FENESTRATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite rénover le bâtiment de l'ancienne bibliothèque municipale en centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que la fenestration du bâtiment doit être changée et que la Ville a demandé des soumissions à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 18 juillet 2013;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres la soumission suivante a été reçue :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)
Vitrierie Philippe St-Laurent inc.	24 613,81 \$

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville retienne les services professionnels de la firme Vitrierie Philippe St-Laurent inc., pour des honoraires de 24 613,81 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire Rénovation de la bibliothèque 03-770-00-522.

Note de la séance :

Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina et monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.*

A VOTÉ CONTRE : *Monsieur le conseiller Richard Ruest.*

RÉSOLUTION 2013-07-226

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT DANS LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 332-14.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h17 à 20h40 :

- | | | |
|----|---------------------------------|--|
| 1. | Manon Léger | Parc canin |
| 2. | Marilia Correia | Parc canin |
| 3. | Elizabeth Vilcek-Wallace | Ensemble de l'ordre du jour |
| 4. | Claude Couture | Aqueduc de la rue Comtois |
| 5. | Anne Colas | Don à Lac Mégantic |
| 6. | Manon Léger | Soumissionnaires – Fenestration |

RÉSOLUTION 2013-07-227

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h41.

Gérard Boutin
Maire

Daniel Desnoyers
Greffier adjoint